

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 07 MARS 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les dotations horaires globales des collèges pour la rentrée 2016, notamment pour les sections sportives scolaires.

Attentive à votre démarche, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Comme il vous l'a été annoncé lors de l'audience accordée le 10 décembre 2015, le double objectif de la réforme du collège est de renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et de développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

Aussi, afin d'accompagner cette réforme des moyens nouveaux sont mobilisés. A ce titre, le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des établissements pour la prise en charge des élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} augmente et passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016 et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 pour les quatre niveaux d'enseignement.

Je tiens à vous confirmer que ni les sections sportives, ni les classes à horaires aménagés musique ou danse ne sont remises en cause par la nouvelle organisation des enseignements au collège.

La ministre a eu l'occasion de réaffirmer son engagement fort en faveur de l'éducation physique et sportive comme du sport scolaire, en témoignent les opérations « mon euro 2016 » et « la quinzaine du foot » qui promeuvent par ailleurs les valeurs de citoyenneté. Elle s'est également rendue le 23 janvier dernier au championnat de France scolaire et universitaire de cross-country à Nantes pour encourager les jeunes compétiteurs et témoigner de ce même engagement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard Lejeune



Bernard LEJEUNE

Monsieur Benoît HUBERT
Secrétaire général
SNEP-FSU
76 Rue des Rondeaux
75020 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2016002736/OS/NP